

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**LE CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SIÈGE EN SÉANCE
ORDINAIRE LE 10 MARS 2021, À 19 H 01, PAR VISIOCONFÉRENCE, SOUS
LA PRÉSIDENCE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN**

SONT PRÉSENTS À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel—Gascons

ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 15 mars 2020, le conseil de la MRC du Rocher-Percé est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la MRC du Rocher-Percé s'est prévalu de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. De plus, en vertu des Arrêtés ministériels numéros 2020-029 et 2020-049 des ministres de la Santé et des services sociaux en date du 26 avril 2020 et du 4 juillet 2020, la séance doit être publicisée. De ce fait, la vidéoconférence a été enregistrée et sera rendue disponible sur le site de la MRC du Rocher-Percé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01 par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-03-044-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

21-03-045-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
10 FÉVRIER 2021**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2021.

21-03-046-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 12 FÉVRIER 2021 AU 5 MARS 2021

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 12 février au 5 mars 2021, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15700 à 15742 au montant de 517 269,17 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3007 à 3023, au montant de 38 814,98 \$, le tout pour un grand total de 556 084,15 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-03-047-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 5 MARS 2021

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 5 mars 2021 au montant de 226 362,40 \$, et autorisent le paiement des factures.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la trésorière-adjointe, via leur délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Danielle Roussy, trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-03-048-O

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 1

CONSIDÉRANT la pénurie de logements généralisée dans toutes les villes et municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du nombre de logements disponibles dans la MRC fait partie de la planification stratégique 2019-2023;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir des données fiables et stratégiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC du Rocher-Percé à réaliser une étude de marché sur les besoins immobiliers;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions et à signer les documents relatifs à cette demande.

21-03-049-O

OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICES DE RCGT / ÉTUDE DE MARCHÉ SUR LES BESOINS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT la pénurie de logements généralisée dans toutes les villes et municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du nombre de logements disponibles dans la MRC fait partie de la planification stratégique 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la MRC veut accélérer le développement immobilier;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir des données fiables et stratégiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à RCGT, firme de services-conseils, au montant de 24 500,00 \$ taxes en sus.

21-03-050-O

OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICES DE RCGT / SUPPORT AUX GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL

CONSIDÉRANT l'enjeu majeur du manque de places en garderie dans la MRC;

CONSIDÉRANT que plusieurs permis de service de garde en milieu familial sont non-actifs dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC veut aider à faire croître le nombre de places disponibles en garderie;

CONSIDÉRANT l'importance de consolider les services existants ;

CONSIDÉRANT que la MRC a mission d'aider les entrepreneurs à se lancer en affaires et aider ceux déjà en place par la disponibilisation d'outils financiers et gestion, des formations ciblées, etc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à RCGT, firme de services-conseils, au montant de 19 500,00 \$ taxes en sus.

21-03-051-O

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT que l'employé a occupé le poste de préposé à l'entretien des bâtiments à l'été 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a des travaux d'entretien à réaliser à l'aéroport et à l'édifice de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'embauche de monsieur François Bouchard, au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, au taux horaire de 23,63 \$, pour une durée maximale de 200 heures, à partir du 5 avril 2021.
- Que la directrice générale, madame Christine Roussy, soit autorisée à signer un contrat entre les deux parties.

21-03-052-O

DESSERTE ET COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT que le réseau de télécommunication cellulaire est essentiel pour la sécurité publique et le développement de notre milieu;

CONSIDÉRANT que certains secteurs de la MRC sont mal desservis par le réseau de télécommunication cellulaire, dont plus particulièrement la route Lemieux (route collectrice faisant partie du réseau supérieur MTQ) et Val-d'Espoir;

CONSIDÉRANT qu'en période estivale, la MRC se retrouve mal desservie par le réseau de téléphonie cellulaire étant donné l'augmentation du nombre d'utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande aux gouvernements provincial et fédéral l'ajout de tours cellulaires sur son territoire, dans les secteurs route Lemieux et Val-d'Espoir.

DÉPÔT DU RAPPORT 2020 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale procède au dépôt du rapport 2020 concernant l'application du Règlement numéro 313-2019 sur la gestion contractuelle.

21-03-053-O

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-05 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Port-Daniel—Gascons a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 février 2021, le règlement numéro 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2020-05 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2020-05 de la Municipalité de Port-Daniel—Gascons.

21-03-054-O

NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU RÉGIONAL (TNO MONT-ALEXANDRE) RELATIVEMENT À LA GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à la nomination des personnes désignées au niveau régional (T.N.O. Mont-Alexandre) pour la gestion des cours d'eau municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme madame Christine Roussy, aménagiste, et madame Isabelle Cyr-Parent, aménagiste adjointe, comme personnes désignées au niveau régional (TNO Mont-Alexandre) pour la gestion des cours d'eau municipaux.

21-03-055-O

NOMINATION D'UNE INSPECTRICE RÉGIONALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la réglementation applicable par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme madame Isabelle Cyr-Parent, aménagiste adjointe, à titre d'inspectrice régionale adjointe et l'autorise à appliquer la réglementation de la MRC, dont plus particulièrement, le règlement sur l'abattage des arbres en forêt privée et la réglementation d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, permis et certificats) du TNO Mont-Alexandre.

21-03-056-O

EMBAUCHE – STAGIAIRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'embauche de madame Louisanne Tardif-Leblanc à titre de stagiaire en aménagement du territoire pour la période estivale;
- Que ce poste de stagiaire soit rémunéré au taux horaire de 20 \$, pour une période de 13 semaines débutant le 17 mai 2021, à raison de 32 ½ heures/semaine, et ce, sous la supervision de madame Christine Roussy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe & aménagiste de la MRC du Rocher-Percé.

21-02-057-O

ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 dont copie a été déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit adopter une résolution acceptant la quote-part municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, la quote-part municipale pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, soit :

Fonctionnement – Centre de tri	95 773 \$
Projet verre	42 835 \$
Total	<u>138 608 \$</u>

21-03-058-O

**DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT FINAL
VALORISATION DES EAUX USÉES ISSUES DU TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES PAR IRRIGATION D'UNE
CULTURE DE SAULES EN COURTE ROTATION**

CONSIDÉRANT qu'un projet de « Valorisation des eaux usées issues du traitement des matières résiduelles organiques par irrigation d'une culture de saules en courte rotation » a été déposé en 2015 à la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT que la FCM finance 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et que l'approbation du rapport final est une condition essentielle à l'envoi des documents et au versement de la dernière contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC approuve le rapport final déposé.

21-03-059-O

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE**

Dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, suite aux recommandations du comité d'investissement socioéconomique, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite de la recommandation du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2020-2021-29	Maison de la culture de Grande-Rivière	Ma halte, mon histoire	6 500 \$	9 500 \$
FAO-2020-2021-30	Relance Fort-Prével	Rénovation	14 285 \$	142 857 \$
FAO-2020-2021-31	Comité des loisirs de Port-Daniel	Acquisition d'équipement - sentiers fatbike/raquette/ski de fond	4 200 \$	6 560 \$
TOTAL			24 985 \$	158 917 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-03-060-O

**AÉROPORT – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2021
DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À
L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 323-2020**

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la Loi sur les compétences municipales stipule que toute municipalité locale peut réglementer l'accès à ses installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT que l'article 101 de la Loi sur les compétences municipales stipule que toute municipalité régionale de comté peut exercer les pouvoirs prévus à l'article 82;

CONSIDÉRANT que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise la MRC du Rocher-Percé à financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement fut donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède, par la présente à l'adoption du règlement **numéro 331-2021** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ** ».

21-03-061-O

AÉROPORT – EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT que le candidat remplit adéquatement les exigences du poste;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise l'embauche de monsieur Junior Duval à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien de l'aéroport;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 8, échelon 9), le tout sur une base minimale de 20 hres/semaine, débutant le 22 mars 2021;
- Que la directrice générale, madame Christine Roussy, soit autorisée à signer le contrat de travail à intervenir avec monsieur Junior Duval.

Le tout est conditionnel à la validation des références et des antécédents judiciaires de monsieur Duval.

21-03-062-O

AÉROPORT – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES (SOPFIM)

CONSIDÉRANT que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies désire opérer à partir de l'aéroport du Rocher-Percé en 2021;

CONSIDÉRANT que la tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'insecte le plus destructeur des peuplements de conifères de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT l'importance socioéconomique de la forêt sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Bruni-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à négocier et signer un contrat avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies pour leurs opérations à l'aéroport du Rocher-Percé durant l'année 2021 et subséquentes s'il y a lieu.

AÉROPORT – VIDÉO CORPORATIVE

CONSIDÉRANT le développement à l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT les nouveaux ajouts et services;

CONSIDÉRANT l'importance de publiciser le tout à travers les différents médias sociaux et chez les entreprises du secteur aérien;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à TVCGR, au montant de 4 570 \$, taxes en sus, pour la réalisation, le tournage, la prise d'images et le montage de 2 vidéos — version courte et 2 vidéos — version longue.

CORRESPONDANCE

Commission scolaire Eastern Shores
24-02-2021 – M. Hugh Wood

*Objet : Consultation du Plan triennal de répartition et destination des
immeubles 2021-2024 de la Commission scolaire Eastern Shores*

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS – PAR COURRIEL

La préfète informe le conseil qu'aucune question écrite n'a été reçue en prévision de la présente séance dans le cadre de la procédure établie dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 lorsque les séances du conseil doivent être tenues sans la présence du public, à savoir que les personnes désirant poser des questions au conseil peuvent le faire en les transmettant par courriel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 38.

Nadia Minassian
Préfète

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière